

Zonage des mesures CTE “ Hautes Chaumes ” sur les espaces agricoles de l’APB de la Tête des Faux

Synthèse - comte-rendu du comité de gestion de l’APB de la Tête des Faux du 2 décembre 2002 – mairie d’Orbey

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, 2002

îlot	Gestionnaire / exploitant	lieu-dit	S E C T I O N	parcelle	surface cadastrale (en ha)	surface déclarée concernée dans A.P.B. (en ha)	C.T.E. N°	Classement zonage G.E.O.M.V. validé	situation A.P.B.	projet d'amélioration pastorale	nature des travaux d'amélioration pastorale	modalités de gestion proposées par l'exploitant dans le cadre du C.T.E. (au moment du dépôt de sa candidature)	Habitats naturels présents	Objectif du Plan de conservation Tête des Faux (Juil. 1999)	Cahier des charges – N° de la mesure CTE (arrêté n° AG 2002-1057 du 31.05.02) & prescriptions de gestion complémentaires
A	G.A.E.C. SIFFERT	Gazon L'hôte	1	30	4,35	4,24	113	landes biotope mécanisable	périphérique	/	/	maintien de l'ouverture de la clairière par la fauche et entretien des rigoles	Prairie de fauche montagnarde, étangs, bosquets	Prairie	➤ “ Prairie d'altitude (mécanisable) ” MV3.09a => conservation des bosquets isolés, pas de drainage sauf entretien des rigoles existantes
B	Nicolas STEINER	Gazon L'hôte	1	28	30,71	1,50	117	landes biotope mécanisable	périphérique	/	/	application des dispositions "landes"	Prairie artificialisée	Prairie	➤ Partie ouest en “ Prés-bois ” MV3.10 ➤ Partie est en “ Prairie d'altitude (mécanisable) ” MV3.09a
C	Guy PAROLINI	Gazon L'hôte	1	29	2,62	2,61	121	landes biotope mécanisable	périphérique	/	/	application des dispositions "landes" avec pâturage des bovins et des équins et coupe annuelle des refus en fin de saison	Prés-bois + un petit secteur de prairie en bas de pente (replas)	Lande à callune et myrtille	➤ Partie ouest en “ Prés-bois ” MV3.10 => préserver la mosaïque de milieux existants ➤ Partie est en “ Prairie d'altitude (mécanisable) ” MV3.09a => sur cette prairie, la fertilisation se limitera au seul apport de fumier ou de compost (pas d'apports minéraux ni lisiers)
D	CSA	Vallon du ruisseau du Surcenord	1	27, 28 pp	1,22 30,7	20,5	/	/	centrale	/	/	/	Prés-bois en cours de recolonisation, zones humides, plantation de pin, recrues forestiers	Délaissés agricoles, recrues forestiers	➤ Hors zonage CTE (=> plan de gestion CSA, fin 2003)
E	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	1	9, 11 à 15	21,82	21,82	36	espace d'intérêt général non mécanisable	périphérique	/	/	application des dispositions "landes" avec conservation des espèces à fruits et pâturage des vaches allaitantes et chevaux à 0,5 UGB/ha en moyenne	Hêtraie sapinière acide (vieille plantation d'épicéas), pierriers, zone humide, nardaie, nardaie et prés-bois en cours de recolonisation, graines	Landes d'altitude sous exploitées	➤ Hêtraies sapinières acides : “ forêt ” ➤ Zone humide : “ Zone humide d'altitude ” MV3.12 ➤ Le reste en “ Prés-bois ” MV3.10 => concernant la gestion et la réhabilitation des zones de recolonisation dans cette partie de prés-bois, voir les: principes de restauration décrits en annexe : zones s1, s2, s4, s5, s7
F	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	1	16	4,28	4,28	?	?	périphérique	/	/	?	Prairie d'altitude	Prairie	➤ “ Prairie d'altitude (mécanisable) ” MV3.09a
G	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	1	18 à 22, 23 pp	15,94	8,21	36	espace d'intérêt général non mécanisable	périphérique	n° 219	défrichage manuel, pose de clôtures, remise en état des chemins, remise en état des rigoles, amendement calcique sous forme de dolomie	application des dispositions "landes" avec conservation des espèces à fruits et pâturage des vaches allaitantes et chevaux à 0,5 UGB/ha en moyenne	Hêtraie sapinière acide (vieille plantation d'épicéas), Prés-bois en cours de recolonisation, nardaies, éboulis, graines	Landes d'altitude sous exploitées	➤ Hêtraie sapinière en “ Forêt ” ➤ Le reste en “ Zone d'altitude à réhabiliter ” selon les principes décrits en annexe (zones s1, s2, s3, s7, s8) MV3.06

îlot	Gestionnaire / exploitant	lieu-dit	SECTION	parcelle	surface cadastrale (en ha)	surface déclarée concernée dans A.P.B. (en ha)	C.T.E. N°	Classement zonage G.E.O.M.V. validé	situation A.P.B.	projet d'amélioration pastorale	nature des travaux d'amélioration pastorale	modalités de gestion proposées par l'exploitant dans le cadre du C.T.E. (au moment du dépôt de sa candidature)	Habitats naturels présents	Objectif du Plan de conservation Tête des Faux (Juil. 1999)	Cahier des charges & prescriptions de gestion complémentaires
H	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	1	23 pp, 24 à 26			36	hors zonage	périphérique et principale	/	/	Parcelles 23 à 26 : application des dispositions "landes" avec élimination progressive des ligneux et pâturage des vaches allaitantes et chevaux à 0,5 UGB/ha en moyenne	Zones humides (mégaphorbiaies, complexes tourbeux, tourbière dégradée), nardaies, prés-bois en cours de recolonisation, forêts humides (saulaies...), plantation d'épicéas	Prairies humides	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les parties les plus sèches situées sur le pourtour (p. 23 et 26) sont classées en "Prés-bois" (pas de rénovation pastorale ; objectif : maintien du pré-bois actuel – cf zh4) MV03.10 ➤ Les parties tourbeuses (tourbière dégradée à l'ouest de la parcelles 23 et zone tourbeuse de la parcelle 26) sont classées en "zone de protection" (aucune intervention agricole et mise en exclos) MV3.07 ➤ Les parties humides (p. 23 à 26) sont classées en "zone humide d'altitude" MV3.12 ; les modalités précises de gestion de la zone humide sont précisées en annexe (zones zh1 à zh6) ➤ La nardaie située à l'extrême est est classée en "prairie d'altitude remarquable" MV3.11
I	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	2	49 pp & 50 pp, 67 à 70, 71 pp			36	espace d'intérêt général mécanisable	périphérique	/	/	application des dispositions "landes" avec élimination progressive des ligneux et pâturage des vaches allaitantes et chevaux à 0,5 UGB/ha en moyenne	Prairie fumée, nardaies	Prairies	<ul style="list-style-type: none"> ➤ "Prairies d'altitude (mécanisable)" MV3.09a => limiter le surpâturage
J	E.A.R.L. du Surcenord	surcenord	2	75 pp	36,48	17,00	36	hors zonage	périphérique	n° 174	défrichage mécanique et manuel, épierrage, pose de clôtures, aménagement d'un point d'eau, amendement calcique, semis de trèfle	application des dispositions "landes" avec pâturage des vaches allaitantes et des équins	Nardaie, nardaie en cours de recolonisation (génévriers), zone humide, prés-bois, prés-bois en cours de recolonisation, hêtraie sapinière acide	Landes d'altitude sous exploitées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zone humide en "zone humide d'altitude" MV3.12 (exclos + travaux de génie écologique : cf principes en annexe : s6) ➤ Nardaies en bas de parcelle en "chaume lande pelouse d'altitude" (cf s7) MV3.08 ➤ Le reste en "zone d'altitude à réhabiliter" MV3.06 avec les principes décrits en annexe : s1, s2, s4, s5 et s7
K	G.A.E.C. du Beauregard	surcenord	2	75 pp	36,48	5,00	36	?	périphérique	n° 204	défrichage mécanique et manuel, épierrage, pose de clôtures, aménagement d'un point d'eau, amendement calcique, semis de trèfle	application des dispositions "landes" avec pâturage des génisses et broyage annuel des refus	Lande à genêt, lande pelouse à myrtille, prairie	Landes d'altitude sous exploitées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prairie en "prairie d'altitude (mécanisable)" MV3.09a ➤ Lande pelouse à myrtille en "Chaume lande pelouse d'altitude" MV3.08 ➤ Le reste en "Zone d'altitude à réhabiliter" MV3.06 suivant les principes décrits en annexe (s5) + rénovation pastorale (0,5 ha)

Remarque : les îlots J et K ont été revus suite à des échanges de surfaces entre l'EARL du Surcenord et le GAEC du Beauregard, suite à la visite du comité de gestion de l'APB sur le terrain